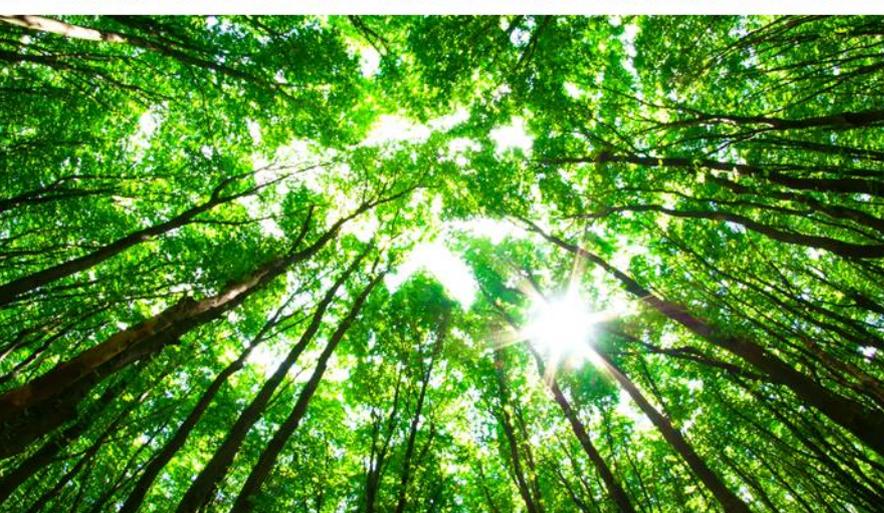




You deserve the best

Global Solutions



AGS GLOBAL SOLUTIONS

POLITIQUE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

All documents in this offer are confidential
Tous les documents de cette offre sont confidentiels

Table des Matières

1. À PROPOS DE CETTE POLITIQUE	2
2. QUI EST RESPONSABLE DE CETTE POLITIQUE ?	2
3. A QUI S'APPLIQUE CETTE POLITIQUE?	2
4. DECLARATION DE DURABILITE ENVIRONNEMENTALE	3
5. L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET NOS ACTIFS	4
6. DEPLACEMENTS DURABLES	4
7. DECHETS ET RECYCLAGE	5
8. APPROVISIONNEMENT DURABLE	5
9. NOTRE DEVOIR ENVERS LE RESTE DU MONDE	6
10. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DEVELOPPEMENT DURABLE ..	7
11. FORMATION ET PARTICIPATION DU PERSONNEL.....	8



1. À propos de cette politique

- 1.1. La présente politique de durabilité environnementale formalise notre engagement à soutenir les principes de développement durable et reconnaît qu'un environnement sain et durable est essentiel pour nos vies et pour notre travail.
- 1.2. Nous nous engageons à gérer nos activités de manière à promouvoir la durabilité environnementale, à préserver et à améliorer nos ressources naturelles, à éviter la pollution environnementale et à toujours faire progresser nos performances environnementales.
- 1.3. L'objectif de cette politique de durabilité environnementale est d'incorporer une philosophie de pérennité environnementale dans toutes les activités de l'entreprise, ainsi que d'établir et de promouvoir des pratiques environnementales saines dans le cadre de nos opérations. Nous nous y emploierons en :
 - a) Informant le personnel et toutes les parties prenantes de notre engagement en faveur de l'environnement et du développement durable.
 - b) Soutenant le déploiement d'actions environnementales au sein de notre entreprise.
 - c) Contrôlant l'avancement de ces initiatives environnementales.
 - d) Communiquant les résultats de ces actions environnementales aux interlocuteurs concernés.

2. Qui est responsable de cette politique ?

- 2.1. Cette politique est portée par Rene Webster, membre du Directoire de Mobilitas chargée de l'ESG. Adoptée le 1er décembre 2022, elle sera révisée chaque année. Des changements peuvent être apportés à tout moment, suivant les orientations ou modifications des priorités organisationnelles.
- 2.2. Les responsables hiérarchiques sont chargés de l'application quotidienne de cette politique et toute question relative à ce sujet doit leur être soumise en tout premier lieu.
- 2.3. Les suggestions de modifications ou d'ajouts à cette politique sont bienvenues et doivent être communiquées au département ESG de Mobilitas - esg@mobilitas.org.

3. A qui s'applique cette politique?

- 3.1. Cette politique s'applique à tous les employés, responsables, directeurs, consultants, bénévoles, stagiaires, travailleurs occasionnels et fournisseurs.
- 3.2. Cette politique ne fait pas partie d'un contrat de travail ou de prestation de services, et nous pouvons la modifier à tout moment.



4. Déclaration de durabilité environnementale

- 4.1. L'environnement terrestre est mis à mal, en raison d'une activité humaine incontrôlée, menaçant la survie de notre société et l'accomplissement de la mission d'AGS.
- 4.2. AGS respecte l'environnement naturel et ses écosystèmes. Nous reconnaissons les impacts négatifs que l'activité humaine peut avoir, et prenons des mesures pour prévenir la dégradation de ces systèmes naturels. Nous reconnaissons les impacts spécifiques de notre activité sur le milieu naturel, et notre responsabilité en tant qu'entreprise citoyenne d'assurer un environnement naturel durable.
- 4.3. AGS s'engage à respecter les principes et pratiques suivants :
 - a) Gérer et contrôler notre performance environnementale, et travailler à la réalisation de nos objectifs pour réduire les impacts négatifs.
 - b) Se conformer à toutes les politiques, pratiques, réglementations et législations environnementales internationales, nationales, régionales et locales pertinentes, ainsi qu'aux meilleures pratiques propres au secteur.
 - c) Réduire la consommation de ressources naturelles lors des activités quotidiennes, notamment l'eau, le papier et l'énergie.
 - d) Optimiser le recyclage des ressources.
 - e) Éliminer correctement tous les déchets et réduire au minimum ceux destinés aux sites d'élimination non recyclables.
 - f) Adhérer aux principes de prévention de la pollution et d'amélioration continue de la gestion de l'environnement.
 - g) Minimiser la pollution avec des mesures réduisant les émissions de carbone liées aux déplacements en voiture et en avion.
 - h) Dans la mesure du possible, encourager nos fournisseurs à respecter les plus hauts standards de performance environnementale.
 - i) Communiquer cette politique à tous les employés, fournisseurs et autres partenaires. Et la rendre accessible au grand public.
 - j) Publier les performances environnementales de l'entreprise dans les communications internes et externes, le cas échéant.
 - k) Réviser cette politique chaque année et mesurer les objectifs et performances pendant cette révision.



5. L'environnement naturel et nos actifs

- 5.1. AGS s'engage à multiplier les opportunités de faire s'épanouir la nature sur les actifs que nous possédons, louons ou gérons. Cela comprend les terrains, l'eau et l'air des lieux que nous possédons, louons, gérons ou pour lesquels nous avons un intérêt financier.
- 5.2. Nous nous engageons en faveur de la biodiversité et veillerons à ce que nos activités sur les actifs que nous possédons ou gérons n'aient pas d'impact négatif sur l'environnement naturel et soutiennent la biodiversité.
- 5.3. Nous accomplirons ceci en :
 - a) Protégeant et améliorant la qualité et l'étendue de l'environnement naturel des actifs que nous possédons, louons ou gérons.
 - b) Favorisant la conservation des arbres, haies, étangs, cours d'eau, habitats côtiers et autres aspects de l'environnement naturel.
 - c) Gérant nos actifs et leurs zones adjacentes, tels que les droits de passage publics, zones côtières, aires de jeux, terrains de sport et accotements, en protégeant et développant la biodiversité.
 - d) Instaurant des perspectives de croissance et des activités environnementales partout où nos actifs le permettent.
 - e) Interdisant l'utilisation de ballons, lanternes célestes, chauffage extérieur inefficace et autres matériaux et activités pouvant nuire au milieu naturel.
 - f) Supprimant progressivement l'utilisation de produits chimiques et pesticides sur les actifs que nous possédons, louons ou gérons.
- 5.4. Nous encourageons la réduction et l'optimisation de la consommation d'eau sur tous les sites que nous possédons, louons ou gérons.

6. Déplacements durables

- 6.1. Nous ferons la promotion et soutiendrons les pratiques de travail modernes, comprenant le travail à distance et le travail hybride.
- 6.2. Nous encourageons le recours aux réunions numériques dans la mesure du possible.
- 6.3. Nous encourageons le personnel à se rendre au travail en transports publics, à vélo ou à pied, dans la mesure du possible.
- 6.4. Nous encourageons et soutenons l'utilisation de véhicules électriques ou à très faibles émissions.



- 6.5. Autant que possible, nous travaillerons à réduire les déplacements en avion. Si un voyage en avion apparaît comme une nécessité professionnelle, nous nous efforcerons de compenser les émissions dues aux transports aériens.

7. Déchets et recyclage

- 7.1. AGS s'engage à réduire les déchets au strict minimum en les évitant, les réutilisant, les recyclant ou les récupérant, dans la mesure du possible. Nous nous assurerons du tri, du stockage et de l'élimination des déchets de manière appropriée et durable sur tous nos sites.
- 7.2. Nous aspirons à devenir une organisation "zéro déchet". Nous accomplirons cela en :
- a) Éliminant progressivement le recours au plastique à usage unique.
 - b) Recyclant 100 % des matériaux recyclables.
 - c) Réduisant l'utilisation de matériaux non recyclables et compensant quand cela n'est pas possible.
 - d) Favorisant et encourageant le recyclage auprès de l'ensemble du personnel.
 - e) Utilisant des produits recyclables, compostables et/ou recyclés dans nos locaux.
 - f) Diminuant la fabrication de ressources non recyclables, comme les supports publicitaires laminés ou à base de plastique.
 - g) Minimisant la quantité d'impressions et de papier.
 - h) Employant les communications électroniques comme méthode principale et un système d'opt-in pour la communication sur papier.
 - i) Minimisant et évitant la pollution dans la mesure du possible, y compris la pollution lumineuse et sonore, les substances solides, liquides et les produits chimiques.
 - j) Encourageant le recours au compostage des déchets organiques.

8. Approvisionnement durable

- 8.1. Nous cherchons à réduire notre empreinte carbone sur toute notre chaîne d'approvisionnement. Nous nous engageons à acheter localement et de façon saisonnière ainsi qu'à fournir un effort concerté dans toutes nos décisions d'achat pour réduire la distance parcourue entre la source d'approvisionnement et la destination.
- 8.2. Dans le cadre de besoins d'approvisionnement sur un marché international, nous nous engageons à procéder à des achats en temps voulu et à encourager des méthodes moins dommageables pour l'environnement. Lorsque ces décisions sont prises dans



les délais impartis, il est possible de recourir au transport routier ou maritime, plutôt qu'à l'avion, réduisant ainsi l'empreinte carbone de l'approvisionnement par rapport au transport aérien.

- 8.3. Si le transport aérien est inévitable, nous enregistrerons et contrôlerons les émissions générées, et chercherons à les compenser à travers notre programme de réduction des émissions de carbone
- 8.4. Nous atteindrons les objectifs d'approvisionnement durable en :
 - a) Utilisant des services et matériaux locaux et de façon périodique.
 - b) Veillant à approvisionner les services de restauration et les denrées alimentaires de sources biologiques, locales et/ou issues du commerce équitable.
 - c) Veillant à utiliser du bois et autres matériaux à base de bois provenant de sources recyclables ou durables.
 - d) S'assurant que tous les consommables, tels les produits de nettoyage et les encres, soient écologiques.
 - e) Encourageant les fournisseurs à documenter leurs politiques de développement durable et à rendre compte des mesures adoptées.
 - f) Examinant les dépenses d'achat courantes et en prévoyant les dépenses futures respectant les principes de la durabilité environnementale.
- 8.5. Nous encouragerons tous nos fournisseurs à adopter des principes de la durabilité environnementale.

9. Notre devoir envers le reste du monde

- 9.1. Depuis 200 ans, les activités humaines, dont la combustion d'énergies fossiles et le défrichage, ont provoqué une augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère basse, augmentant ainsi la température moyenne de la planète, et précipitant une crise climatique. Le protocole de Kyoto de 1997 a défini le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux, ainsi que l'hexafluorure de soufre, les hydrofluorocarbures et les per fluorocarbures comme étant les principaux gaz à effet de serre. L'ensemble de ces émissions de gaz à effet de serre contribue considérablement à la rapidité du changement climatique.
- 9.2. La consommation d'électricité et de gaz est un facteur clé des émissions de gaz à effet de serre ; cependant, notre entreprise a besoin d'énergie pour fonctionner. La réduction de la consommation d'énergie constitue un élément clé pour réduire l'ensemble de nos émissions et notre empreinte carbone.



- 9.3. Afin de réduire les émissions dues à la consommation d'énergie, nous nous engageons à :
- a) Réaliser un audit énergétique.
 - b) Élaborer un programme de réduction de notre consommation d'énergie.
 - c) Élaborer une stratégie pour passer à un approvisionnement en énergie 100 % renouvelable.
 - d) Étudier les possibilités d'utiliser l'énergie éolienne et solaire sur nos actifs.
- 9.4. Nous examinerons et réduirons nos émissions de type 1. Ces émissions proviennent de sources directement contrôlées par notre entreprise, telles que les chaudières, chauffe-eaux et véhicules appartenant à l'entreprise. Nous établirons un plan de réduction et de compensation de nos émissions de type 1.
- 9.5. Nous examinerons et réduirons nos émissions de type 2. Ces émissions indirectes proviennent de sources comme l'achat d'électricité. Nous établirons un plan de réduction et de compensation de nos émissions de type 2.
- 9.6. Nous examinerons et réduirons nos émissions de type 3. Ces émissions proviennent de notre chaîne d'approvisionnement, déplacements et biens achetés. Nous élaborerons un plan de réduction et de compensation de nos émissions de type 3.
- 9.7. L'ensemble de nos efforts pour réduire nos émissions de type 1, 2 et 3, ainsi que l'utilisation d'énergie 100% renouvelable, nous aidera à atteindre zéro émission nette d'ici 2050.

10. Technologies de l'information et développement durable

- 10.1. Nous veillerons à utiliser des PC, ordinateurs portables, moniteurs, appareils mobiles, matériel de réseau et de serveur certifiés durables.
- 10.2. Dans la mesure du possible, nous nous procurerons des équipements informatiques recyclées.
- 10.3. Seuls les équipements informatiques standard seront utilisés, sauf si des exigences techniques incontournables ne l'interdisent. Les équipements non durables ou à efficacité énergétique faible ne seront utilisés qu'à défaut d'autre solution.
- 10.4. Tous les équipements seront éliminés correctement via un service agréé de recyclage des déchets électroniques. Aucun équipement informatique ne sera jeté à la décharge ou à la poubelle.



10.5. Nous mettrons à disposition des applications et systèmes afin de réduire les besoins en papier d'impression et l'utilisation d'imprimantes personnelles, lorsque cela n'est pas nécessaire.

11. Formation et participation du personnel

11.1. Nous encouragerons tout notre personnel à se former aux problématiques du développement durable et du changement climatique. Nous tenterons d'amener la conscience de la durabilité environnementale dans toutes nos opérations.

11.2. Nous encourageons tout le personnel à collaborer et participer à nos efforts de développement durable. L'implication du personnel est essentielle pour garantir l'application de cette politique et de nos efforts contre le changement climatique.

11.3. Un groupe pilote de durabilité sera créé pour stimuler l'implication et la gestion de la responsabilité environnementale dans l'ensemble de l'entreprise.

Nom de l'employé/fournisseur

Rene Webster

Membre du Directoire de Mobilitas pour l'ESG

Signature



Signature

Date

01/12/2022

Date



